



Eric LABAYE
Président

Palaiseau, le 10 mars 2022

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 200^{ème} séance du 10 mars 2022 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°01 : Compte rendu du CA du 9 décembre 2021

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du Conseil d'administration du 9 décembre 2021.

Délibération n°02 : Rapport de gestion et compte financier 2021

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 3 047 ETPT, dont 2 640 sous plafond d'emplois législatif et 407 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 170 689 671 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 103 399 168 € de dépenses de personnel
 - 35 646 937 € de dépenses de fonctionnement
 - 31 643 567 € de dépenses d'investissement
- 175 861 615 € de crédits de paiement dont :
 - 103 399 168 € de dépenses de personnel
 - 35 098 021 € de dépenses de fonctionnement
 - 37 364 426 € de dépenses d'investissement
- 182 467 554 € de recettes
- +6 605 939 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 2 365 884 € de variation de trésorerie
- +2 684 654 € de résultat patrimonial
- 12 644 989 € de capacité d'autofinancement
- -16 874 524 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration approuve le rapport de gestion 2021.

Article 4 :

Le compte financier 2021 est arrêté et approuvé conformément aux tableaux annexés à la présente décision.

Article 5 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de +2 684 654 € en report à nouveau.

Délibération n°03 : Renouvellement du comité financier

Le Conseil d'administration approuve l'évolution de la règle de composition du comité financier ainsi que la nouvelle composition du comité telle que proposée par le Président du Conseil.

Signé

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'École polytechnique